

Déclaration complémentaire des revenus des professions non salariées (Formulaire 11222)

[Accéder au Formulaire – Cerfa 11222](#)

Permet de déclarer les revenus des professions non salariées, les réductions et crédits d'impôt en faveur des entreprises.

- [Impôt sur le revenu : déclaration et revenus à déclarer](#)



Ville de

Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00